

RÈGLEMENT

GRAND JEU CONCOURS

« Bonne St-Valentin avec La Fournée Dorée »

Art 1 : Organisateur :

La société LA FOURNÉE DORÉE, SAS au capital de 451 000 €uros, ci-après dénommée LA FOURNÉE DORÉE ou l'Organisateur, dont la direction Administrative & Commerciale est située ZA Sud des Achards, CS 60014, 85150 LA MOTHE ACHARD, immatriculée au RCS de La Roche sur Yon sous le numéro B 322 249 897, organise sur son site Internet www.lafourneedoree.fr, un jeu concours intitulé "Bonne St-Valentin avec La Fournée Dorée" qui se déroulera du 27 janvier au 16 mars 2014.

Art 2 : Accessibilité au jeu :

La participation à ce jeu concours est ouverte, gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure disposant d'un accès et d'une adresse Internet et résidant en France Métropolitaine, Corse et DOM-TOM. Le simple fait pour un mineur de participer au jeu implique qu'un accord parental, préalable, écrit et daté lui a été donné.

Toute participation par voie postale est exclue.

Ce jeu est présenté sur les produits fabriqués et distribués par, et à la marque, LA FOURNÉE DORÉE, dans toutes les enseignes des Grandes et Moyennes Surfaces.

Les produits présentant le jeu concours et porteurs du sticker jeu seront présents en magasins du 29 janvier au 15 février 2014.

La période pendant laquelle les internautes pourront jouer ira du 27 janvier au 16 mars 2014 minuit.

Sont exclues de la participation au jeu concours, toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles : les salariés et membres du Groupe LA FOURNÉE DORÉE, les membres du personnel des Agences BRUNE, URBILOG, ATANA, CYBERSCOPE et de la SCP BRICARD-TESSON-VINCENT, Huissier de Justice.

Art 3 : Modalités de participation

Pour participer, les joueurs doivent :

- se connecter sur le site Internet www.lafourneedoree.fr ;
- cliquer sur la rubrique « A la Une » de la page d'accueil ;
- se rendre à la page dédiée au jeu concours ;
- répondre correctement aux trois questions à choix multiple posées ;
- accepter le règlement du jeu concours ;
- s'identifier (nom, prénom, adresse postale et électronique) pour l'envoi des lots.

Le jeu est accessible pendant toute la durée du jeu. Un même participant (même nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail) pourra jouer plusieurs fois mais ne pourra gagner qu'une seule fois.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du jeu.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La société organisatrice se réserve le droit de requérir de tout participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Les frais de connexion Internet, pour la participation au jeu, seront remboursés sur la base forfaitaire de 0,13 € TTC sur demande écrite en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) accompagnée d'un RIB ou RIP ainsi que d'un justificatif de connexion à l'adresse du jeu concours avant le 16 mars 2014 (cachet de la poste faisant foi).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Art 4 : Dotations

La dotation globale est constituée de :

- 5 Smartbox Weekend Gourmand en amoureux (valeur commerciale unitaire 99.90€ TTC)
- 15 Smartbox Romantique Love Deluxe (valeur commerciale unitaire 89.90€ TTC)
- 10 Smartbox Romantique Love (valeur commerciale unitaire 49.90€ TTC)
- 20 Bouquets Interflora (valeur commerciale unitaire 40€ TTC)
- 30 Assortiments de 25 chocolats fins Monbana (valeur commerciale 13.11€ HT)

Ces dotations ne peuvent être ni échangées contre des espèces ni contre tout autre bien ou service ni remboursées. Les lots ne sont pas cumulables. Il ne sera attribué qu'une seule dotation par personne (même nom, même adresse postale, même e-mail) sur la durée de l'opération.

Art 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort auquel il sera procédé en date du 28 mars 2014.

Art 6 : Envoi des lots

Les gagnants seront avertis par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire lors de l'inscription. Les lots seront envoyés par la poste au tarif normal dans un délai de 6 semaines. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse postale ou e-mail. Toute fausse identité, ou fausse adresse postale, ou e-mail avec des coordonnées erronées entraîneront la nullité de leur participation et des gains obtenus en conséquence.

En outre, l'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition, ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Art 7 : Publications des noms

Pour la participation à ce jeu, les gagnants autorisent gracieusement l'organisateur à utiliser, à reproduire, et à diffuser à titre publicitaire, leur nom et adresse sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit, ou avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné pendant une durée de 6 mois à compter de la clôture du jeu.

Art 8 : Informatique et libertés

Les informations collectées sur le présent site sont exclusivement destinées à LA FOURNÉE DORÉE.

Conformément à l'article 34 de la loi "Informatique et Libertés", chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des informations les concernant. A cet effet, dès leur enregistrement ils pourront s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins publicitaires ou promotionnelles en cochant la case spécifique. Ils pourront également le faire ultérieurement en adressant un courriel le spécifiant à contact@lafourneedoree.fr ou par courrier à l'adresse de LA FOURNÉE DORÉE.

Art 9 : Règlement du jeu

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société LA FOURNÉE DORÉE ne saurait être tenue pour responsable si des raisons indépendantes de sa volonté l'amenaient à reporter, écourter, ou à annuler tout ou partie de l'opération.

Le présent règlement est disponible sur le site www.lafourneedoree.fr et déposé auprès de la SCP BRICARD-TESSON-VINCENT, Huissier de Justice aux Sables d'Olonne (Vendée).

Une copie du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse du jeu concours. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur (20gr) sur demande écrite en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), accompagnée d'un RIB ou RIP.